
Communiqué du bureau de l'Union Départementale cgt-FO du Maine et Loire

CORONAVIRUS : NOUS NE CONFINERONS PAS LES REVENDICATIONS

Le bureau de l'union départementale s'est réuni ce lundi 16 mars après des annonces en cascade du gouvernement sur les mesures liées à l'épidémie de coronavirus.

Tous les militants FO sont inquiets face au développement de la crise sanitaire.

Ils le sont d'autant plus que les grèves qui se sont déroulées ces derniers mois à l'hôpital public ont mis en lumière les difficultés croissantes de fonctionnement au quotidien de notre système hospitalier, conséquences notamment des suppressions de lits et d'emplois, par dizaines de milliers ces dernières années. Il y a eu ainsi plus de 110 000 suppressions de lits dans les 20 dernières années.

Pour Force Ouvrière, assurer la santé publique passe par l'annulation des contre réformes de destruction de l'hôpital et par la création massive de postes, la réouverture des lits et des services.

Depuis 2003 les programmes de recherche scientifique sur les différents coronavirus, lancés en 2001 suite à l'épidémie de SRAS, ont subi des réductions budgétaires drastiques et étaient, avant la crise du coronavirus, réduites à la portion congrue.

Les salariés ne doivent pas être les premières victimes de l'épidémie !

L'Union Départementale FO appelle ses syndicats et sections syndicales à agir :

- **Pour que toutes les mesures soient prises par les employeurs pour protéger la santé et la sécurité au travail (en particulier pour les salariés de santé fragile) ;**
- **Pour préserver les conditions de travail et de rémunération ;**
- **Pour permettre la garde des enfants au foyer.**

Le bureau invite tous ses syndicats à veiller à ce que les salariés ne soient pas pénalisés, notamment en ce qui concerne les primes de présentisme qui ne doivent pas être réduites du fait des absences. Elle les appelle à veiller au respect de la législation de mise en place du télétravail par les employeurs.

Nous appelons nos syndicats à la vigilance sur les obligations de réunion et de consultation des représentants du personnel sur toutes les mesures qui concernent les salariés qui doivent être respectées, dans le privé et le public pour que le syndicat puisse faire valoir ses revendications.

Face à la récession économique, l'Union Départementale sera aux côtés de ses syndicats qui agissent pour le maintien de l'emploi et des salaires dans les entreprises qui pourraient se trouver en difficulté.

Le chef de l'Etat a appelé à « faire bloc ». En même temps il poursuit le processus d'adoption du projet de loi sur les retraites et c'est lors du premier conseil des ministres de crise sur le coronavirus que la décision de recourir au 49-3 a été prise.

FO se félicite de la réaction de colère spontanée suite à cette annonce qui renforce l'esprit de résistance et de combat qui s'est manifesté depuis le 5 décembre 2019 sur l'exigence qui demeure : le retrait de la réforme.

Dans cette situation de crise majeure, nous ne pouvons que nous féliciter de l'existence de la Sécurité sociale qui permet à tous ceux qui en ont besoin de bénéficier de soins de qualité et d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

De même nous nous félicitons que la Ministre du Travail accède à notre revendication de suspendre jusqu'en septembre la mise en œuvre des nouvelles mesures d'assurance chômage. Si ce texte était si parfait, sans doute l'aurait-elle maintenu !

C'est dans ces situations que nous mesurons la nécessité de préserver l'existence d'une protection sociale basée sur la solidarité.

Nous ne confinerons pas nos revendications !

Nous n'accepterons aucune remise en cause de notre droit à agir collectivement, à nous rassembler et à manifester pour stopper l'adoption du régime universel par points.

De même nous condamnons l'escalade de la répression gouvernementale à l'encontre de tous les manifestants : syndicalistes, gilets jaunes, lycéens, avocats, sapeurs-pompiers, féministes... La situation d'urgence ne saurait être prétexte à une remise en cause des libertés publiques.

Dans cette période, nous devons être extrêmement attentif à la préservation du droit syndical et des libertés démocratiques, quoi qu'il en soit de l'ampleur des mesures –dont nous ne discutons pas la nécessité– de confinement.

Toutes les revendications demeurent. Nous ne les confinerons pas !

Angers le 16 mars 2020